

**Communauté de Communes
FerCher-Pays Florentais**

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

ANNEE 2010

PREAMBULE

La Communauté de communes FerCher-Pays Florentais est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pris la compétence eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2004 pour les communes de Lunery, Villeneuve sur Cher et Primelles. Au 1^{er} janvier 2005 la communauté de communes a repris les compétences eau et assainissement pour les communes de Saint Florent sur Cher, Civray, Plou et Saint Caprais.

Seules les communes de Saint-Florent sur Cher et Luneru disposent d'un assainissement collectif.

Les budgets du service de l'eau et de l'assainissement sont des budgets annexes au budget général de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais. Le service public d'assainissement collectif est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial et, à ce titre, doit fonctionner sans subvention d'équilibre du budget général de la Communauté de communes.

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :
« le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné »

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 fixe un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, qui doivent figurer dans ce rapport. Le présent rapport d'activités prend en compte ces différents indicateurs.

Le rapport d'activité 2010 rend compte de la qualité du service d'assainissement collectif délivré dans les deux communes gérées en régie : Saint-Florent sur Cher et Lunery

I. la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais.

a) Situation géographique

La Communauté de Communes FerCher-Pays Florentais regroupe 7 communes au sud ouest de Bourges. La communauté de Communes possède la compétence assainissement pour ces 7 communes.



Figure 1 : Périmètre de la communauté de communes

b) Population desservie

La population de la communauté de communes est d'environ 11161 habitants, mais seulement 2 communes bénéficient d'un réseau d'assainissement collectif : Lunery et Saint Florent sur Cher. Les réseaux de ces 2 communes sont des réseaux séparatifs, c'est-à-dire qu'ils servent à acheminer uniquement des eaux usées.

COMMUNES	Nombre estimé d'habitants	Nombre d'abonnés à l'eau potable	Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif
----------	---------------------------	----------------------------------	---

Lunery	1113	820	648
Saint-Florent sur Cher	5874	3146	2565
TOTAL	6987	3966	3213

c) Le réseau de collecte des eaux usées.

Les deux communes disposant d'un assainissement collectif sont équipées de différents éléments :

Lunery : 10.7 km de réseau de collecte

3 postes de relèvement

2 stations d'épuration

St Florent sur Cher : 50 km de réseau de collecte

9 postes de relèvement

1 station d'épuration.

d) Les stations d'épurations.

La station de Lunery-Chanteloup est une station de type « boues activées en aération prolongée » de 750 Equivalents-Habitants. La production de boues pour l'année 2010 est d'environ 320 m³, soit environ 10 tonnes de matières sèches. Ces boues sont ensuite utilisées en revalorisation agricole par épandage.

La station d'épuration de Rosières est une station de type « boues activées en aération prolongée » de 2100 Equivalents-Habitants. Les rejets de cette station sont tout à fait corrects et n'engendrent aucun commentaire de la part des services du conseil général (SATESE). La production de boues pour l'année 2010 est de 500 m³ soit environ 17 tonnes de matières sèches. Ces boues sont ensuite utilisées en revalorisation agricole par épandage.

La station d'épuration de Saint Florent sur Cher est une station de type « boues activées en aération prolongée » de 10000 Equivalents-Habitants. Les rejets de cette station sont également tout à fait corrects. La production de boues pour l'année 2010 est de 2700 m³, soit environ 90 tonnes de matières sèches. Ces boues sont ensuite utilisées en revalorisation agricole par épandage.

II. Le service assainissement collectif

a) Présentation

Le service d'eau et d'assainissement collectif de la communauté de communes FerCher-Pays Florentais est composé de 10 agents :

- 3 plombiers.
- 6 agents polyvalents.
- 1 responsable de service.

Outre les interventions ponctuelles chez les abonnés et sur les réseaux (détaillées au paragraphe b), les agents assurent quotidiennement pour la partie assainissement collectif le suivi et l'entretien des stations d'épuration, le suivi et le nettoyage des postes de relèvements...

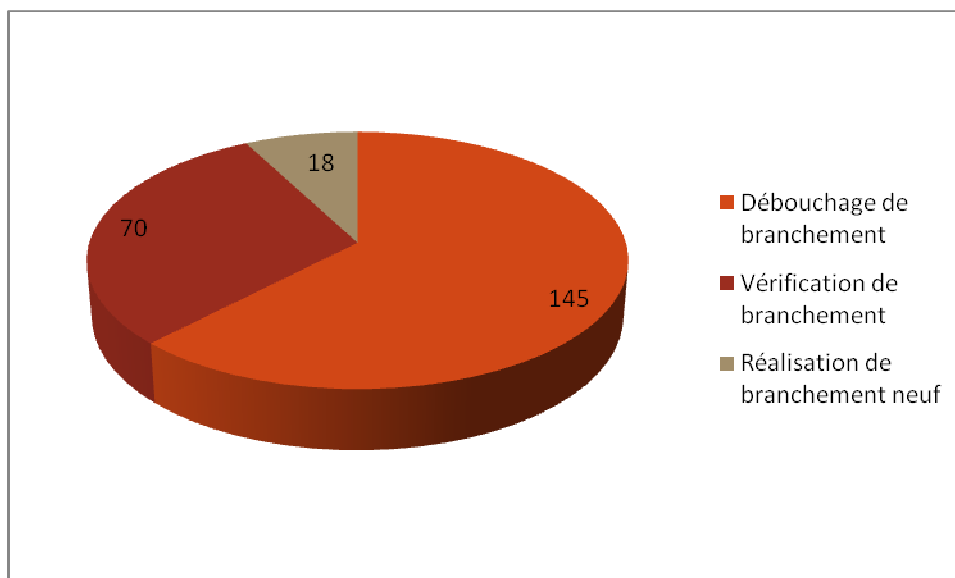
Cinq agents ont assuré en 2010 le service d'astreinte à tour de rôle, permettant ainsi d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

b) Interventions ponctuelles

Dans le cadre du service d'assainissement collectif, les agents effectuent des interventions ponctuelles à la demande des abonnés. On distinguera principalement 3 catégories :

- débouchage de branchement
- vérification de branchement
- Réalisation de branchement neuf

Le diagramme suivant représente la répartition des ces interventions.



c) Facture assainissement

Pour une consommation type de 120 m3, la facture se compose ainsi.

Rubrique	Nombre de m3	Prix Unitaire	Montant H.T	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation Assainissement	120	1.3450	161.4	5.5%	8.88	170.28
PART COLLECTIVITE						170.28
Modernisation des réseaux de collecte	120	0.19	22.80	5.5%	1.25	24.05
PART ORGANISME PUBLICS						24.05
TOTAL						193.07

d) Indicateurs financiers

ETAT DE LA DETTE	
Etat de la dette au 31 décembre 2010	679456.00
Remboursement de la dette durant l'exercice	84733.57
Dont en capital	67418.34
Dont en intérêts	17315.26

III. Evolution du service durant l'année 2010

Durant l'année 2010 un électromécanicien a été embauché afin de permettre des maintenances régulières pour éviter de faire systématiquement appel à la sous-traitance